

Aides financières

Le tableau suivant récapitule les différentes aides financières possibles : crédit d'impôts, subventions des collectivités, prêts en fonction des publics cibles : propriétaires occupants (**PO**), propriétaires bailleurs (**PB**) et Locataires (**Loc**).

Il se veut le plus exhaustif possible sachant que les conditions des aides peuvent changer en cours d'année.

D'autres aides, plus ponctuelles ne sont pas répertoriées dans le tableau :

- aides des fournisseurs d'énergie
- appels à projets des collectivités (Région entre autre).

Pour des conseils sur les aides et le financement en général de votre projet, vous disposez d'un service gratuit auprès de :

l'ADIL du Bas-Rhin

<http://www.adil67.org> ou **03.88.21.07.06**

Espace Info Energie : 0 800 60 60 44

Aides spécifiques aux collectivités du Pays Bruche Mossig Piémont :

- OPAH de la communauté de communes de la Haute Bruche
- OPAH de la communauté de communes du Pays de Ste-Odile

Voir les fiches contacts pour plus de détails.

AIDES FINANCIERES

(Ce tableau est un guide général. Bien vérifier la validité des aides auprès des ressources adéquates)

Programme de financement	Public (1)	Rénovation/ Neuf	Type de travaux		Critères d'éligibilité	Conditions	Qui contacter / Document à consulter / Site internet
			Description	Montants (2)			
PIG Rénov'Habitat 67	PO, PB	Rénovation	Travaux d'amélioration thermique du logement	Jusqu'à 55% des travaux.	Sous conditions de ressources (2)	Selon barème revenu fiscal	Voir fiche contact PIG Renov'Habitat
Eco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ)	PO, PB	Rénovation	Réaliser un bouquet de travaux ou atteindre une performance énergétique globale minimale.	Plafonds 20 000 à 30 000 €	Résidence principale achevée avant 1/01/1990	Exigences de performance énergétique	Banques partenaires. Formulaire à remplir avec devis des travaux.
Crédit d'impôt développement durable (CIDD)	PO, PB, Loc	Les 2	Amélioration énergétique Raccordement réseau chaleur, chaudières, isolation, énergies renouvelables, diagnostic, volets...	13 à 45% selon travaux, Plafonds 8000 à 16000 € (2)	Maison ou appartement, Résidence principale	Pose par entreprise qui fournit les matériaux. Matériaux et équipements éligibles seulement (3)	Attestations et factures à rassembler lors de déclaration de revenus Voir documents page suivante
Crédit d'impôt sur le Diagnostic de performance énergétique (DPE)	PO, PB	Rénovation	Diagnostic	45% des dépenses TTC	En dehors des cas où la réglementation le rend obligatoire	Logement achevé depuis plus de 2 ans	Voir la fiche Energivie « Aides pour les particuliers »
Visite énergétique (VE) ou conseil avant de construire (CAC)	PO, PB	Rénovation	Etude basée sur des consommations réelles. Préconisations détaillées, incluant une liste des priorités de travaux et des coûts estimatifs.	400€ financés sur 500€ que coûte la visite	Maison individuelle	Avoir fait le point avec un conseiller info-énergie ou dans le cadre du PIG Renov'Habitat 67	Espace info énergie, PIG Renov'Habitat 67 Fiche Energivie "Les aides pour les particuliers"
TVA à 5,5%	PO, PB, Loc	Rénovation	Certains travaux bénéficient d'une TVA réduite	Pas de plafond	Aucun	Travaux et équipements facturés par une entreprise	Voir document ADEME « Aides financières 2011 » page suivante
PTZ + (Prêt à taux zéro)	PO	Les 2	Prêt pour acquisition résidence principale.	Plafond relevé à 20 000 €	Ne pas avoir été propriétaire au cours des 2 dernières années	Prêt en fonction de la zone géographique, de l'ancienneté et de la performance énergétique du logement	Voir fiche énergivie et ADEME 2011
Eco prêts des banques	PO, PB	Quelques établissements financiers peuvent vous proposer des prêts pour réaliser des travaux à l'occasion de l'acquisition d'un logement, ou pour faire construire des logements neufs efficaces énergétiquement. Liste des banques sur site internet mentionné à la colonne de droite.					http://ecocitoyens.ademe.fr/financer-mon-projet/construction/eco-prets
Collectivités du Pays Bruche Mossig Piémont	Communauté de communes de la Haute Bruche , Communauté de communes du Pays de Ste-Odile						Voir fiche Contacts - Collectivités
Programme « Je rénove BBC »	PO, PB	Rénovation	Aide à la maîtrise d'œuvre	50% (3000 €)	Maisons individuelles achevées avant le 01/05/2005	Passer par un professionnel. Respect du cahier des charges EDF/Région.	www.jerenovebbc.info
Subventions énergies renouvelables	PO, PB, Loc.	Les 2	Chauffe eau solaire, photovoltaïque, chaudières et poêles à bois	crédit d'impôt + Prime Région Alsace	Aucun	Voir conditions de demande pour les aides Région Alsace.	Voir fiche : « Aides pour les particuliers »

(1) PO = Propriétaire occupant, PB = Propriétaire bailleur, Loc = Locataire. (2) Les conditions de ressources et les plafonds des aides sont réévalués chaque année. Pensez à vérifier au moment de vos travaux.

(3) Voir liste des documents. (4) BBC : Bâtiment Basse Consommation

DOCUMENTATION POUR ALLER PLUS LOIN

Le détail des aides disponibles figure dans les différentes plaquettes et brochures suivantes.

Pour obtenir ces documents, cliquez sur les images pour les télécharger ou bien téléphonez à l'organisme éditeur qui pourra vous les envoyer.

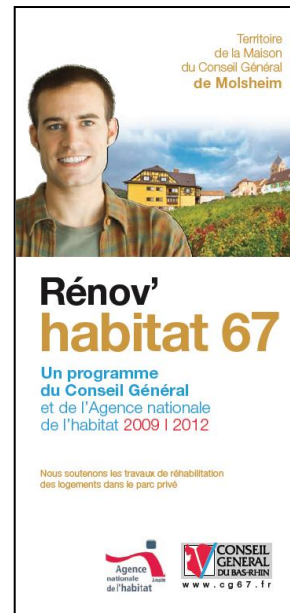
Les coordonnées des différents partenaires figurent dans la fiche « Contacts ».

ADEME (02/2011)



Cliquez ici : http://eccocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_ademe_habitat2011.pdf

PIG Renov'Habitat 67



Cliquez ici : <http://www.bas-rhin.fr/developper-le-territoire/habiter-dans-le-67/aides-et-informations-pour-les-particuliers-renover-son-logement>

ENERGIVIE



Cliquez ici : <http://www.energievie.fr/medias/aides-financieres/particulier/aidesparticuliers2011bd.pdf>



Cliquez ici : http://www.energievie.fr/medias/actualites/edf/fiche_renovobbc2011bd.pdf